



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Soixantième session**

Moscou, 13-16 septembre 2010

EUR/RC60/Conf.Doc./7
23 juillet 2010
101703
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de résolution

**Relever les principaux défis de la santé publique
et de la politique sanitaire en Europe : progresser dans la recherche
de l'amélioration de la santé dans la Région européenne de l'OMS**

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport intitulé « Relever les principaux défis de la santé publique et de la politique sanitaire en Europe : progresser dans la recherche de l'amélioration de la santé dans la Région européenne de l'OMS »¹ ;

Conscient des défis communs de la santé décrits dans ce rapport ;

Reconnaissant les progrès accomplis en matière de politique de la santé grâce aux initiatives passées, y compris la Santé pour tous, SANTE 21 et la Charte de Tallinn ;

Reconnaissant le besoin continu de réitérer l'engagement envers des politiques de la santé à la fois globales et cohérentes, d'accorder la priorité aux politiques, fonctions et structures de la santé publique, ainsi que de renforcer les systèmes de santé européens et de stimuler la collaboration interrégionale ;

¹ Document EUR/RC60/13.

1. CONVIENT de ce qui suit :
 - a) une nouvelle politique européenne de la santé inspirée par le onzième Programme général de travail de l'Organisation pour 2006-2015, conjuguée au renforcement des politiques, stratégies, fonctions et structures de la santé publique, constitue un moyen approprié de mettre au point une intervention cohésive à l'échelle régionale sur les politiques de la santé à venir ;
 - b) la manière la plus efficace de réduire les inégalités en santé, d'agir sur les déterminants de la santé, d'améliorer la santé des populations et de garantir la durabilité des systèmes de santé est d'adopter une stratégie basée sur la Santé pour tous, notamment la santé dans toutes les politiques, qui tienne compte des activités de recherche valables en santé publique, des politiques et des pratiques fondées sur des bases factuelles, et d'une démarche axée sur les systèmes de santé ;
 - c) un cadre commun et adaptable pour les politiques et stratégies nationales de la santé doit être élaboré avec la participation des États membres, afin de faciliter la collaboration entre divers partenaires et acteurs nationaux et internationaux ;

2. APPROUVE les cinq solutions présentées dans le rapport pour relever les grands défis de la santé publique et de la politique de santé en Europe, celles-ci devant inspirer la proposition du Bureau régional en vue de formuler une politique européenne de la santé conformément à la vision de la nouvelle directrice régionale, à savoir :
 - a) stimuler les partenariats avec des acteurs mondiaux, régionaux et nationaux de la santé ;
 - b) améliorer la santé par un nouvel engagement en vue de renforcer les systèmes de santé ;
 - c) renforcer les capacités et les services de santé publique ;
 - d) s'attaquer aux problèmes structurels des systèmes de santé (liens entre santé publique, services de soins de santé et action intersectorielle) ;
 - e) réaliser un examen approfondi de l'efficacité des instruments de santé publique actuellement disponibles ;

3. DEMANDE aux États membres de collaborer à la formulation d'une politique européenne de la santé sous l'égide du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et d'un cadre commun pour les stratégies et politiques nationales de la santé ;

4. DEMANDE à la directrice régionale :

- a) d'élaborer une politique européenne de la santé, sous la forme d'une politique-cadre cohérente, par la mise en œuvre d'un processus participatif avec les États membres, l'Union européenne et d'autres partenaires (cette politique-cadre comprendra une déclaration de la vision conjugée à des valeurs et des principes ainsi que des cibles, des buts, des objectifs et des stratégies) ;
- b) de promouvoir le renouvellement de l'engagement politique envers l'élaboration ou la reformulation des politiques, stratégies et plans nationaux de portée générale, dans le cadre d'un projet mené par le Groupe de politique mondiale de l'Organisation, pour veiller à ce que l'OMS collabore avec ses États membres et les aide dans leurs initiatives stratégiques en vue d'améliorer les résultats au niveau de la santé et de renforcer leur système de santé ;
- c) de reprioriser les capacités, fonctions et services de santé publique et de renouveler l'engagement à cet égard, et de faire preuve d'un réel engagement envers la prévention des maladies et la promotion de la santé, accompagné d'un véritable investissement dans ces deux domaines ;
- d) de poursuivre l'engagement envers le renforcement des systèmes de santé (en aboutissant à un consensus et en précisant davantage, si besoin est, les définitions, concepts et fonctions, ainsi que les liens impliqués, et en élaborant des outils et instruments pratiques pour la mise en œuvre) ;
- e) d'examiner les outils et les instruments de santé publique pour le XXI^e siècle ;
- f) en honorant tous ces engagements, de collaborer étroitement avec les États membres et d'autres partenaires, et donc de continuer à étudier avec eux la possibilité d'établir un forum de haut niveau pour l'élaboration de politiques afin d'orienter ce processus.